

TRIAL



FEDERATION FRANÇAISE DE MOTOCYCLISME

Moto-Club..... MONTONCEL RACING COMPETITION
N° d'affiliation..... 1182
Date..... 6 SEPTEMBRE 2014
Lieu..... SAINT REMY SUR DUROLLE
N° d'épreuve FFM..... 570
Organisateur technique..... Christophe BONJEAN
Adresse..... Luc 63650 La Monnerie
e-mail..... contact@montoncelracingcompetition.comm
Téléphone..... 0626397306



La manifestation se déroulera conformément au Code sportif de la FFM, aux Règles Techniques et de Sécurité de la discipline pratiquée et de façon générale à l'ensemble des textes réglementaires applicables à ce type de manifestation. Le présent règlement complète les conditions particulières de la manifestation.

ARTICLE 1 ASSURANCE

L'organisateur a souscrit une assurance conforme aux dispositions de l'article R331-30 du Code du sport. Cette dernière est jointe aux dossiers adressés à l'administration préfectorale et fédérale.

ARTICLE 2 OFFICIELS

Selon la réglementation en vigueur dans la Ligue, le Jury d'une compétition motocycliste peut être formé soit d'un organe collégial composé d'un Président et de deux Membres, soit d'une personne unique dénommée Arbitre.
La liste complète des officiels désignés (Directeurs de course adjoints, membres du Jury, Commissaires techniques, Chronomètres, Commissaires de piste, Commissaire environnement) peut être annexé au présent règlement.

Directeur de course..... Stéphane DURET Licence : 066340
Président du Jury ou Arbitre..... Christian PAGES Licence : 062340
Membre du Jury..... Licence :
Membre du Jury..... Licence :
Commissaire technique responsable..... Claude LASSALAS Licence : 028691

ARTICLE 3 CATEGORIES & ENGAGEMENTS

Nom	Age mini	Age maxi	Cylindrée	Description	Caractéristiques	d
EXPERTS				suivant règlement fédéral		
S1				suivant règlement fédéral		
S2				suivant règlement fédéral		
S3				suivant règlement fédéral		
S4				suivant règlement fédéral		

Engagement :

Site Internet..... www.motott.fr
Contact..... Vincent RIGAUDIAS
Adresse..... La Muratte 63550 PALLADUC
Téléphone..... 0626397306
e-mail..... contact@montoncelracingcompetition.com

ARTICLE 4 CONTROLES ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES

a. Licences à la journée :

Des licences à la journée (LAJ) seront délivrées au tarif en vigueur aux concurrents non licenciés à la FFM désireux de participer à la manifestation : oui non
Dans le cas où les licences à la journée sont délivrées, les participants devront également présenter un certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport motocycliste en compétition de moins d'un an.

